



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

SESSION
04/04/2022

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Fourniture d'un abri voyageurs par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 3

Pour : 29
Abstentions :
Contre :

L'An Deux Mille Vingt Deux, le quatre avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Excusé(e)s : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel).

Secrétaire : Mme Valla

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires propose la prise en charge de la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Afin d'améliorer le confort des usagers des transports scolaires organisés par la Région, il est proposé d'accepter cette proposition pour un abri bus qui serait implanté rue Boissy d'Anglas.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

ACCEPTE la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt situé « rue Boissy d'Anglas»,

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

